

Munitions, cash et drogues à Guénange : le tribunal condamne

- VU 91 FOIS
- LE 20/06/2017 À 05:00

Le tribunal de Thionville vient de prononcer neuf mois de prison ferme, à effectuer de suite, contre un habitant de Guénange poursuivi pour un trafic d'héroïne et de cocaïne sur le secteur. Le trentenaire, connu de la justice pour violence notamment, avait été interpellé dans une voiture la semaine dernière lors d'un contrôle de nuit à Algrange (RL du 17 juin). Le prévenu se baladait avec 1 270 € sur lui. Une perquisition menée à son domicile avait permis de trouver quelques dizaines de grammes de drogues, des plants de cannabis ainsi que cinq cartouches de revolver. Il a d'ailleurs reconnu qu'il revendait des stupéfiants, séduit par l'argent facile.

Son complice présumé qui conduisait la voiture, consommateur avoué de cannabis et déjà condamné pour ça, écope de six mois de prison avec sursis assortis d'une mise à l'épreuve pendant deux ans : il devra se soigner et ne plus entrer en contact avec l'autre prévenu. Son permis de conduire a aussi été annulé.